



Archives départementales du Gard

Salle de lecture

DEMANDE DE REPRODUCTIONS DE DOCUMENTS

Nom, prénom :

N° de lecteur :

Le Département du Gard, dans sa délibération du 29 novembre 2018, a décidé :

- D'appliquer le **principe de la gratuité** de la délivrance des copies pour les documents non numérisés jusqu'à hauteur d'un minimum de perception de 10 €,
- D'appliquer les tarifs de l'arrêté ministériel réglementaire et de prévoir des frais d'envoi de 5 € forfaitaire pour les commandes supérieures à 10 €,
- **De fournir le document par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique comme le prévoit le Code des relations entre le public et l'administration,**
- De favoriser le développement de l'économie numérique et d'inscrire les Archives départementales du Gard dans le mouvement de l'open-data en adoptant en conséquence le principe de la gratuité pour toute réutilisation d'images ;
- De déclarer caduque la délibération n° 84 du 12 février 2015 qui fixait le tarif de reproduction et la redevance annuelle de réutilisation des données.

extraits du règlement de la salle de lecture : disponible sur le site des Archives départementales du Gard (archives.gard.fr) [Le télécharger maintenant](#)

Il est possible de demander des **reproductions sur papier**. Sont exclus de la reproduction les documents cités ci-dessous. Les Archives départementales sont seuls juges pour déterminer si la reproduction est possible ou non. (Article 17 du règlement) :

- Les documents consultés sur dérogation, sauf autorisation expresse accordée dans la dérogation,
- Les documents risquant d'être détériorés par une prise de vue, dont les documents reliés,
- Les ouvrages manuscrits ou imprimés ayant le caractère d'œuvre de l'esprit au sens du Code de la propriété intellectuelle non tombés dans le domaine public.

La reproduction de documents est une facilité accordée aux lecteurs, en aucun cas une obligation.

Tarifs des reproductions : 0,18 € (A4) et 0,36 € (A3). Gratuité jusqu'à hauteur d'un minimum de perception de 10 €. Frais d'envoi si envoi par courrier : payant au tarif en vigueur. Frais d'envoi de 5 € forfaitaires pour les commandes supérieures à 10 €.

Je désire que l'on m'envoie les reproductions par mail à cette adresse :

Je désire que l'on m'envoie les reproductions par courrier moyennant le paiement des frais de port :

Références des documents :

Cotes des documents	Nombre de A4	Tarif unitaire	Total pour A4	Nombre de A3	Tarif unitaire	Total pour A3	Total A4+A3
1-		0.18 €			0.36 €		
2-		0.18 €			0.36 €		
3-		0.18 €			0.36 €		
4-		0.18 €			0.36 €		
5-		0.18 €			0.36 €		

Frais de port	
TOTAL A PAYER	A PAYER

J'ai bien pris connaissance des conditions énoncées ci-dessus. Je m'engage à les respecter et à régler toutes les reproductions demandées.

Date :

Signature du demandeur :